

FAQ

Webinaire sur les actualités des PS à destination des centres sociaux

1. Que veut dire AFAS et MAIA ?

AFAS : Aide Financière d'Action Sociale : permet d'affecter les utilisateurs aux différents rôles et de déclarer les données d'activité et financière

MAIA : Maîtrise de l'Activité et de l'Information en Action sociale collective. c'est un système interne à la CAF.

2. Quand un gestionnaire a plusieurs centres sociaux, y aura-t-il 1 contrat MCP/AFAS par gestionnaire ou 1 par CS ?

Il y aura un contrat par centre social

3. Les inscriptions pour AFAS seront lancer quand ?

La CAF prendra contact avec les structures dans les semaines venir.

4. Combien de personnes peuvent être habilité sur AFAS

Il est possible d'avoir un approbateur par équipement avec jusqu'à 2 fournisseurs d'activité et 2 fournisseurs d'activité financière

5. Faut-il à nouveau attribuer les rôles ? même si on a déjà des données renseignées ?

Oui, les rôles doivent être attribués pour tout nouvel équipement.

6. Est-ce que l'approbateur doit être différent des fournisseurs ?

Non, pas forcément. Cela peut être la même personne pour tout.

7. Quelles seront les dates butoir pour rendre les données réelles ?

Elles ne sont pas encore connues à ce jour.

8. Quelles sont les exigences de qualification d'un directeur ? Une licence en RH est t-elle suffisante pour un directeur ?

Le directeur d'un centre social a une qualification de niveau 6 (anciennement niveau 2) des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure.

Une licence dans le domaine RH peut être prise en considération sous réserve que la personne ait des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure :

conduite de projet dans un environnement complexe, animation du partenariat, de la vie associative et du bénévolat, gestion des ressources humaines et coopération des bénévoles, gestion financière et administrative, en référence au référentiel du directeur CNAF.

9. Sur un centre social municipal, est ce que le poste d'attaché territorial fait foi en qualité de niveau 6 (anciennement II) des carrières sociales, du développement local ?

Nous ne pouvons pas vous répondre à cette question ici sans avoir de détail sur ce poste. Je vous invite à transmettre les éléments du diplôme à votre référent CAF CCDAS pour qu'il puisse vous renseigner sur ce point. Merci

10. A la fonction de direction, le directeur doit-il obligatoirement avoir un temps plein, soit 35h/semaine ?

Oui, La direction d'un centre social nécessite un équivalent temps plein minimum. Cela peut aller jusqu'à 2 ETP maximum

11. Est-ce que le poste de directeur à temps plein peut être réparti sur deux personnes ayant le diplôme requis ?

La direction peut être partagée entre directeur et adjoint mais UNIQUEMENT en milieu rural.

12. Si au cours des 12 mois le centre ferme 2 semaines en été et 1 semaine à Noël comment est calculée la PS ?

Il n'y a aucun impact sur la PS. Un impact a lieu si le centre social ferme inhabituellement, plusieurs semaines/mois

13. Est-ce que le poste de comptabilité est toujours pris en charge pour 0,5 ETP dans l'AGC ?

Oui pas de changement

14. Pour les ETP, il s'agit bien du temps de travail effectif ? Autrement dit, les périodes d'absence pour maladie seront déduites pour la déclaration finale ?

Il s'agit du temps de travail effectif que le RF exerce sur le projet famille. Les absences pour longue maladie doivent être déclarées car cela peut remettre en question la mise en œuvre de ce projet. Si le RF a une activité inférieure à 0.5 ETP dans le cadre de l'ACF, la PS pourrait être proratisée au regard du temps de travail effectif voir annulée si le projet famille n'a pas été mis en place.

15. Il ne faudra plus faire d'éclatements analytiques direction compta, accueil ...

Le détail par fonction (direction, compta, accueil) continuera à vous être demandé dans AFAS.

16. Sur l'AGC : il y a toujours la prise en compte d'une quote part de 35% de logistique pour le financement de la PS (sous SEPIA la quote part était calculée automatiquement)

Oui, le mode de calcul de la PS n'est pas modifié. La quote part sera toujours calculée, directement sous AFAS.

17. Pour le versement de la PS, toujours 2 acomptes de 35%?

Oui, pas de changement sur les versements.

18. Faudra t'il fournir le rapport d'activité sur document libre ? sur quelle plateforme ?

Pour le rapport d'activité, il n'y a pas de modification. Il constitue une pièce obligatoire à la PS et il n'y a pas de document normé. Chaque CS élabore son rapport d'activité réelle selon la forme qui lui convient. Le document sera à transmettre via la plateforme SEPIA.

19. Dans ce contexte de changement, est-il toujours nécessaire d'envoyer l'organigramme pour 2023 ?

Oui, l'organigramme doit encore être fourni. Le document sera encore à compléter dans SEPIA pour le réel 2023.

20. SEPIA est donc remplacé par AFAS ?

Oui, à compter du prévisionnel 2024, AFAS remplacera SEPIA. La déclaration des données réelles 2023 se fera sur Sépia et la déclaration des données prévisionnelles 2024 se fera sur AFAS.

21. Le gestionnaire recevra toujours les notifications de paiement

Oui, pas de changement dans l'envoi des notifications

22. Les demandes de renouvellement de PS se feront sur quelle plateforme ?

Les demandes de renouvellement, comme le dépôt de pièces complémentaires à vos déclarations (le rapport d'activité par ex), se feront sur SEPIA.

Sur AFAS, il s'agit de la déclaration des données d'activités et financières qui permettent le versement de la prestation de service chaque année.

23. Plans mercredis : pourquoi encore sur sépia alors qu'on déclare déjà les ACM sur Mon compte partenaire ?

La montée en charge de l'intégration des PS dans AFAS se fait progressivement selon un plan de déploiement fourni par la CNAF.

24. Les REAAP (et CLAS) seront-ils aussi à déclarer sur AFAS ?

Non, les éléments des REAAP comme les CLAS sont à renseigner sur ELAN pour l'instant.